

## **Passeports biométriques : Besançon demande une meilleure répartition financière entre l'Etat et les villes**

Alors que le 30 juin 2009, le passeport biométrique sera obligatoire pour entrer aux Etats-Unis, **le gouvernement propose aux communes qui seront chargées d'établir les documents une indemnisation annuelle dérisoire de 3200€ par station électronique installée sur leur territoire en compensation de l'obligation qui leur est faite de prendre en charge non seulement les demandes des habitants des communes périphériques ne disposant pas de ces appareils, mais aussi, d'une façon générale, toute personne désirant établir ces documents.**

La somme forfaitaire annuelle, allouée par l'Etat, pour chaque appareil installé ne tient aucun compte des charges supplémentaires que devront supporter les villes concernées comme Besançon :

- Temps nécessaire à la formation du personnel
- Temps supplémentaire consacré à l'établissement des titres (6 à 20 minutes de plus que pour un ancien passeport)
- Centralisation des demandes des communes périphériques et des personnes extérieures aux communes (touristes, étudiants...) - soit une augmentation des demandes évaluée à 30%.
- Sécurisation des locaux pour abriter les nouvelles stations d'enregistrement

**Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon et vice-président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France demande que l'Etat reverse aux villes concernées 15€ par document émis** sachant que le gouvernement vient de faire adopter par l'Assemblée Nationale une forte hausse du prix des passeports qui passent de 60 à 89€ pour les adultes, de 30 à 45€ pour les 15-18 ans et de 0 à 20€ pour les moins de 15 ans !

Dans une lettre adressée le 15 octobre dernier à la Ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Fousseret juge « **inacceptable** » la faiblesse de l'indemnisation proposée par le gouvernement **et lui demande « de bien vouloir réexaminer ce dossier afin de faire correspondre les montants de l'indemnisation à la réalité des charges supportées par les communes».**

### **Contact presse :**

Paul Joly  
Marie d'Ouince Consultant - 01.56.64.00.44